



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1979

9 OCTOBRE 1979

PROJET DE DECRET
CREANT UN COMMISSARIAT GENERAL
A LA COOPERATION CULTURELLE INTERNATIONALE
DE LA COMMUNAUTE CULTURELLE FRANÇAISE DE BELGIQUE (1)

AMENDEMENT
PROPOSE PAR M. A. DAMSEAUX

(1) Voir Doc. Conseil 21 (S.E. 1979) - N° 1.

ART. 4

Ajouter à l'énumération des membres du comité de coordination :

— un représentant d'expression française de l'Association belge des éditeurs de journaux;

— un représentant d'expression française de l'Association des journalistes professionnels de Belgique.

Justification

Il est évident que la presse écrite fait également partie de la vie culturelle de la Communauté française de Belgique. Les relations de la presse écrite avec de nombreux pays peuvent également faire l'objet d'interventions du futur commissariat général. Si la présence de l'administrateur général de la RTBF au sein de ce comité est entièrement justifiée, il me semble nécessaire de prévoir également une présence de la presse écrite.

A. DAMSEAUX.